

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2020

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

I. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

II-Budgets annexes

N° de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2020
7010	Ventes de produits fabriqués et marchandises	-152 354
7061	Redevances de route	-312 690 444
7062	Redevance océanique	-3 143 833
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	-51 752 324
7064	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	-7 496 832
7067	Redevances de surveillance et de certification	-7 339 640
7068	Prestations de service	-290 200
7080	Autres recettes d'exploitation	-435 300
7500	Autres produits de gestion courante	-21 765
7501	Taxe de l'aviation civile	-114 145 313
7502	Frais d'assiette et recouvrement sur taxes perçues pour le compte de tiers	-1 581 590
7600	Produits financiers	-103 988
7781	Produits exceptionnels hors cessions	-362 750
7782	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la LFI pour 2011)	-483 667
9700	Produit brut des emprunts	500 000 000
	Total des recettes	-

II. - En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2:

(En millions d'euros*)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDE
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	-6 728	10 218	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	3 968	3 968	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	-10 696	6 250	
Recettes non fiscales	3 536		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-7 160	6 250	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	0		
Montants nets pour le budget général	-7 160	6 250	-13 410
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-7 160	6 250	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	0
Publications officielles et information administrative	0	0	0
Totaux pour les budgets annexes	0	0	0
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	0	0	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	-8 980	-6 980	-2 000
Comptes de concours financiers	0	500	-500
Comptes de commerce (solde)			0
Comptes d'opérations monétaires (solde)			0
Solde pour les comptes spéciaux			-2 500
Solde général			-15 910

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

III. - En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 5 :

Besoin de financement

Amortissement de la dette à moyen et long termes	136,4
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	130,5
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,9
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,7
Amortissement des autres dettes reprises	0,5
Déficit à financer	109,0
Autres besoins de trésorerie	-1,5
Total	246,1

Ressources de financement

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	210,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	27,5
Variation des dépôts des correspondants	
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	4,1
Autres ressources de trésorerie	4,5
Total	246,1

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement ajuste l'équilibre du budget de l'État pour prendre en compte la situation du budget annexe de l'aviation civile.

La prévision de recettes du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » est en effet revue à la baisse de 500 M€, compte tenu de la diminution du trafic aérien qui résulte de la crise en cours.

Cette baisse des recettes du budget annexe est compensée à due concurrence par une avance du Trésor. Une ouverture de crédits de 500 M€ sera proposée à cet effet sur le programme 824 du compte de concours financiers « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » par amendement du Gouvernement sur la seconde partie du projet de loi. Ces

prêts additionnels permettront au budget annexe d'assumer ses dépenses d'exploitation (notamment dépenses de personnel) et d'investissement.

À l'issue de l'examen du PLFR en première lecture, le solde de l'État se dégraderait ainsi de 0,5 Md€ par rapport au texte déposé à l'Assemblée nationale : le déficit s'établirait à 109 Md€.